



Le « Cimetière nature » : plus de nature, moins de pesticides

Laissons la nature reprendre ses droits...

En tant que Ministre en charge de cette matière, ma volonté est d'appuyer l'esprit du Réseau Wallonie Nature. Ce réseau est un catalogue d'actions concrètes et pragmatiques à mettre en œuvre par tous les acteurs et dans les endroits les plus inattendus, tels que les cimetières.

Rappelons tout d'abord que la priorité est de préserver la propreté et la dignité de ces lieux de mémoire et d'affection.

Dans le cadre du Plan Maya, la Direction des Espaces verts du Service public de Wallonie s'est intéressée à la gestion de ces endroits de recueillement afin de développer un environnement accueillant pour les abeilles tout en facilitant l'entretien et l'aspect paysager de ces lieux.

En parallèle, nos habitudes en matière d'utilisation des pesticides vont devoir évoluer. Vous le savez, d'ici au 31 mai 2019, le Plan wallon de réduction des pesticides piloté par le Ministre de l'Environnement aura pour défi de limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur le territoire communal, afin de garantir des espaces sains pour l'être humain.

Vous le découvrirez dans le dossier ci-après, sachant que les cimetières sont des lieux où les herbicides sont souvent utilisés, le Réseau Wallonie Nature a développé une fiche « Verdurisation des cimetières » afin d'accompagner ce changement d'habitude par une réelle plus-value pour la biodiversité.

Nous irons un pas plus loin, en proposant une labellisation « Cimetière Nature » avec une communication ciblée pour que vos citoyens prennent conscience que votre commune fait des efforts pour rendre les espaces publics beaux, propres, accueillants tout en respectant les objectifs « zéro pesticide ». D'ici quelques semaines, des communes pourront postuler pour être « pilotes » de ce label. Elles appliqueront durant les prochains mois les critères de la charte. Cela nous permettra d'adapter ces critères à la réalité de terrain mais également

d'implémenter progressivement cette dynamique !

Vous découvrirez pour commencer deux articles concernant le contexte de la création du Réseau Wallonie Nature et le développement de l'objectif « zéro pesticide ». Le point de vue « Nature et patrimoine » de la Cellule de gestion du Patrimoine funéraire de la DGO4 sera suivi de l'exemple de la gestion des cimetières de la commune de Lasne. Le concept de la gestion globale des cimetières sera développé et le Plan Maya vous sera présenté tel un outil d'intégration rapide de cette réforme.

Je suis, ainsi que les agents de la DGO3, à votre écoute, pour vous accompagner dans ces changements qui rendront nos espaces plus verts.

Bonne lecture et à bientôt

RENÉ COLLIN, MINISTRE WALLON DE LA NATURE & DE LA RURALITÉ



Le Réseau Wallonie Nature : la nature partout et par tous

PAR CATHERINE HAUREGARD, SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, DIRECTION DE LA NATURE, RÉSEAU WALLONIE NATURE

« **Le Réseau Wallonie Nature** », c'est aussi un outil pour rencontrer les défis de la réforme « Zéro pesticide ».

LA NATURE PARTOUT PAR TOUS¹

Toutes les activités humaines ont un impact sur l'environnement et en particulier sur la nature. En fonction de la façon dont ces activités sont pensées et réalisées, cet impact sera plus ou moins positif ou négatif. En effet,

les gestionnaires de sites peuvent, par leurs actions au quotidien, contribuer à augmenter la capacité d'accueil pour la faune et la flore indigènes. Certaines pratiques, faciles à intégrer dans leurs activités, peuvent générer des effets positifs pour la biodiversité. Reproduits à grande échelle, les effets cumulés représentent une importante plus-value pour la biodiversité. La philosophie du Réseau Wallonie Nature est basée sur ce principe de responsabilisation de

chaque utilisateur du territoire wallon. En effet, la Wallonie étant une région où la pression des activités humaines sur le territoire est très importante, il est essentiel pour préserver la biodiversité wallonne de créer sur l'ensemble du territoire des zones accueillantes pour la faune et la flore sauvages, zones relais entre les « réservoirs » de biodiversité. Ceci n'est possible qu'en impliquant un maximum d'acteurs de ce territoire.

¹ Toutes les photos illustrant ce dossier proviennent des cimetières de Lasne excepté les deux photos de l'avant-après du cimetière pilote de Gelbressée fournies par l'asbl Ecowal.

LA BIODIVERSITÉ

Biodiversité signifie diversité de la vie. Cette diversité naturelle des organismes vivants s'apprécie en considérant la diversité selon quatre niveaux :

- Diversité des écosystèmes (différents milieux naturels tels que forêts, prairies, zones humides...),
- Diversité des espèces (animaux, végétaux, champignons, micro-organismes),
- Diversité génétique au sein d'une même espèce (races ou variétés d'espèces sauvages et domestiques)
- Biodiversité fonctionnelle (les interactions dans l'espace et dans le temps au sein des trois premiers niveaux d'organisation et entre eux)

Pourquoi préserver la biodiversité ?

Les services rendus par la biodiversité et ses écosystèmes ont une valeur à la fois inestimable et irremplaçable. Ils fournissent, en effet, des services essentiels au développement des sociétés humaines, tels que la production alimentaire, la

fourniture de matières premières, la dégradation des déchets, la purification de l'air et de l'eau, la formation des sols, le contrôle de l'érosion, la stabilisation et la modération du climat, l'atténuation des conséquences des sécheresses, inondations et autres catastrophes naturelles. Mais également des services culturels et sociaux : bénéfiques non matériels

obtenus par les hommes à travers le bien-être, l'enrichissement spirituel, les expériences esthétiques et récréatives, la réflexion, la création et le développement intellectuel...

LA FRAGMENTATION DES HABITATS

La fragmentation se manifeste lorsqu'un écosystème de large étendue est transformé par l'action humaine en de nombreux fragments, des îlots de nature, de plus en plus petits et isolés les uns des autres, qui n'offrent plus un espace viable aux populations végétales et animales. Or, toutes les espèces ont besoin de surfaces suffisamment étendues et en bon état écologique pour réaliser l'ensemble de leur cycle biologique (se nourrir, se reproduire, se reposer). Il est désormais nécessaire d'aller au-delà des espaces de protection de la seule biodiversité remarquable pour assurer le fonctionnement de l'ensemble des mécanismes écologiques. Pour cela, il faut relier les îlots de nature par l'intermédiaire de corridors et garantir le maintien de continuités écologiques.



La nature partout et par tous

« Zéro pesticide » : un nouveau défi pour les communes wallonnes

PAR VALÉRIE VANPARYS, PÔLE WALLON DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Depuis juin 2014, les communes ne peuvent déjà plus utiliser de pesticides qu'à quelques endroits, comme certains cimetières. Et, en juin 2019, les pesticides seront définitivement interdits dans tous les espaces publics. Ces interdictions s'inscrivent dans le cadre du Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) élaboré par le Gouvernement régional dans le but de protéger la qualité des eaux et la santé.

Notons que les services publics ne sont pas les seuls concernés par la nouvelle législation pesticides. Les utilisateurs professionnels ainsi que les particuliers doivent aussi tenir compte de plusieurs restrictions. Par exemple, les pesticides sont interdits sur les allées de garages (et à moins d'un mètre de celles-ci) et à moins de six mètres des eaux de surface. A partir du 1^{er} juin 2018, entreront en vigueur des mesures visant à protéger les publics vulnérables : les espaces (même privés) fréquentés par des enfants, des personnes âgées, malades ou handicapées ne pourront plus être entretenus à l'aide de pesticides.

Pour les communes, abandonner les pesticides revient à rompre avec les habitudes acquises depuis des dizaines d'années, le plus grand défi étant de désherber les espaces en pavés et gravier, sans recourir

aux herbicides. Plusieurs communes wallonnes y sont déjà parvenues, mais, pour d'autres, le chemin est encore long.

Pour supprimer les herbicides, les communes ne peuvent pas se contenter de miser sur le désherbage thermique, mécanique ou manuel car ces méthodes demandent au moins trois fois plus de temps que le désherbage chimique. Atteindre le zéro pesticide sans augmenter la charge d'entretien n'est donc possible qu'en combinant plusieurs actions à l'échelle d'une commune entière.

La première de ces actions consiste à réduire les superficies à désherber en utilisant du paillage ou des plantes couvre-sols, par exemple. Sur certaines surfaces recouvertes de gravier, du gazon ou des prairies fleuries peuvent être semés. A d'autres endroits, le plus efficace pourrait être d'installer des dalles alvéolées ou des pas japonais. Enfin, il est pertinent d'attribuer, aux espaces communaux, différents seuils de tolérance à la végétation spontanée, en tenant compte de leur fonction.

Ce n'est donc qu'en dernier recours que le désherbage alternatif devrait être envisagé, si et seulement si aucune de ces mesures préventives n'est applicable ou suffisante. Pour ces espaces-là, si le désherbage manuel ne peut pas suffire,



il sera nécessaire de s'équiper d'une ou plusieurs machines mécaniques ou thermiques. Chacune d'elles ayant ses forces et ses faiblesses, un choix éclairé ne pourra se faire qu'après avoir analysé les caractéristiques des espaces à désherber : revêtement, superficie, accessibilité, etc., et après avoir testé plusieurs modèles. Dans cette optique, la nouvelle législation wallonne relative aux pesticides im-



Mars 2014

Octobre 2014

Cimetière de Gelbressée : projet-pilote effectué par Ecawal

pose aux communes de réaliser un plan de réduction des pesticides.

Enfin, la dernière action à mener dans une démarche raisonnée vers le zéro pesticide est de compenser le surplus de travail engendré par ce désherbage alternatif. Il s'agit de remettre en question d'autres habitudes, comme la tonte de certaines pelouses, le fleurissement annuel, la taille radicale d'arbres et arbustes... La gestion différenciée offre de nombreuses alternatives à ces pratiques et permet de gagner un temps précieux tout en offrant un as-

pect entretenu des espaces publics (prairie fleurie, tonte différenciée, fleurissement vivace, taille douce...). Cette démarche nécessite donc une réorganisation du travail d'entretien et s'étale souvent sur plusieurs années. Elle commence par un inventaire complet et chiffré des espaces communaux et aboutit à la réalisation d'un plan de gestion différenciée.

Certains élus et gestionnaires communaux hésitent à se lancer dans une telle démarche par crainte des réactions des citoyens. Pourtant, l'expérience montre que

des actions de communication peuvent prévenir la plupart de ces réactions (panneaux, articles, séances d'information...). Depuis 2008, l'asbl Pôle wallon de gestion différenciée aide les communes vers une gestion plus écologique des espaces publics en proposant un programme d'accompagnement, des formations, des outils, des informations et des conseils. En 2014, l'équipe a été renforcée pour étoffer ses services et mieux soutenir les communes face à ce nouveau défi. N'hésitez pas à demander l'aide de nos facilitateurs « zéro pesticide » !

La convention « Cimetière nature » : une opportunité pour la biodiversité répondant aussi à une contrainte législative

PAR KEVIN MAFFEIS, STAGIAIRE ÉCO-CONSEILLER AU RÉSEAU WALLONIE NATURE



Via une convention « Cimetière Nature », le Réseau Wallonie Nature va tester avec quelques communes-pilotes, un outil pouvant à la fois répondre à son objectif de développer la biodiversité partout au cœur de l'activité humaine et permettre aux communes de gérer de manière innovante leurs cimetières en utilisant le développement de la nature comme un moyen pour remplir l'obligation d'abandon de l'usage des pesticides.

Les communes-pilotes signataires de cette convention s'engagent à changer la gestion de leurs cimetières, à « faire autrement » selon une idée simple et plutôt antagoniste à la réalité actuelle : « Au lieu de lutter contre la nature spontanée, intégrons-la. Au lieu d'arracher et de refuser, plantons et acceptons ».

Les objectifs de la convention visent différentes thématiques telles que :

- la végétalisation la plus importante et variée possible au vu des contraintes de l'endroit ;
- le développement de la biodiversité via la présence de plantes indigènes, la création d'une pièce d'eau naturelle ou le placement de nichoirs ;
- la lutte contre les espèces invasives ;
- la meilleure gestion de l'eau et des déchets possible ;
- le respect des législations en vigueur (dont l'abandon des pesticides) ;
- mais aussi l'installation d'espaces de recueillement agréables et naturels.



La création des objectifs « bonus » à choisir permet de rendre le système plus souple et accessible à tout type de cimetières et de contextes. De la sorte, les critères à remplir peuvent être choisis dans cette liste de bonus, offrant aux communes la possibilité de solliciter une labellisation « à la carte » adaptée à leur réalité.

La convention « Cimetière Nature » a été imaginée selon un système souple comprenant à la fois des critères obligatoires par niveau et une série de critères à choisir en fonction des contraintes et du potentiel du cimetière labellisé. Il s'agit

donc d'un label évolutif à trois niveaux, basé sur la philosophie des petits pas. Le premier niveau de labellisation se veut « facilement » accessible et requiert essentiellement une motivation réelle concrétisée par quelques réalisations sur le terrain. Les niveaux 2 et 3 impliqueront des réalisations progressivement plus conséquentes. Dans un souci de transversalité, les critères de labellisation concernant la végétalisation des cimetières sont compatibles avec les aménagements Maya et donc, peuvent faire l'objet de ce subside (voir ci-après).

Différents aménagements proposés dans la convention permettront également aux communes de répondre aux impositions de la directive européenne de 2009, définissant un cadre communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et de la nouvelle législation wallonne sur les pesticides. Le label « Cimetière Nature » les y aidera en effet en densifiant le maillage vert global tout en développant le potentiel d'accueil de la vie sauvage et en invitant la nature à prendre place dans les cimetières de Wallonie.

Le Plan Maya, un bon plan pour vos cimetières aussi

PAR LAYLA SAAD, SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, DIRECTION DES ESPACES VERTS

Lancé en 2011, le Plan Maya vise à sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie. Par leur adhésion à la Charte Maya, les communes s'engagent principalement à enrichir leur territoire en plantations mellifères, à sensibiliser la population à la préservation des insectes butineurs, et à mettre en œuvre un plan de gestion différenciée (priorité pour les troisième et quatrième années d'engagement).

À ce titre, le Plan Maya vise également à fournir un appui aux communes face aux contraintes du Programme wallon de réduction des pesticides.

Le Plan Maya se veut sans nul doute adaptatif en réponse aux réalités de terrain et la gamme de plantations subsidiées reste évolutive.

C'est pourquoi, dès 2015, les mélanges pelouses fleuries adaptés à la végétalisation des cimetières seront éligibles. Ces mélanges devront contenir au moins 5 % de fleurs sauvages mellifères supportant les tontes douces (telles que la pâquerette, le lotier ou la brunelle par exemple). Les tapis de Sedum, s'ils servent à combler des espaces inter-tombes, seront également admis.

Pour rappel, la gamme de plantations subsidiées jusqu'à présent reste cohérente avec les objectifs fixés par le label « Cimetière Nature » puisqu'elle inclut des prairies fleuries, des arbres fruitiers, des arbres d'alignement et des plants de haies mellifères. Toutes ces plantations sont éligibles au sein des cimetières.

Par conséquent n'hésitez plus, pensez mellifères dans vos cimetières !



Patrimoine funéraire et abandon des produits phytosanitaires pour plus de nature

PAR XAVIER DEFLORENNE, SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, DGO4, CELLULE DE GESTION PATRIMOINE FUNÉRAIRE

Aborder la gestion différenciée sous l'angle du patrimoine funéraire impose d'envisager, au-delà des monuments individuels eux-mêmes, une conception du cimetière en termes de paysages patrimoniaux. N'oublions pas que cette réflexion a accompagné la création de grands cimetières-parcs urbains tels les sites de Mons (cimetière communal), Liège (Ste-Walburge, Robermont, etc.) ou Arlon. Fruit de réflexions hygiénistes qui envisagèrent les plantations comme un mode de renouvellement de l'air vicié que l'on concentrait dans des espaces contenant des déchets organiques en putréfaction, la végétalisation de ces espaces rencontre donc également une réelle fonction technique et économique.

À l'heure d'aujourd'hui, nombre de communes envisagent des allées engazonnées, des tapis de plantations vivaces entre les sépultures, une organisation bord-à-bord des emplacements et de leurs monuments, l'implantation de prés fleuris dans des zones à forte concentration de patrimoine ancien, voire l'installation d'un tapis végétal dans des zones en entretien communal (parcelles d'honneur, parcelle des Etoiles, aires de dispersion, etc.). Que l'on comprenne qu'au-delà de l'esthétique, ces options témoignent d'une volonté, par une approche naturelle, de réduction des contraintes et des coûts d'entretien.

Des aménagements réfléchis pour plus de nature et moins de pesticides



La SPGE,
un organisme d'utilité
publique pour
l'assainissement
des eaux usées
domestiques et la
protection de nos
ressources en eau

Pour assurer la qualité de nos ressources en eau, la SPGE finance l'assainissement public des eaux usées (stations d'épuration, collecteurs et égouts) ainsi que la protection des captages. Elle cofinance également les travaux d'égouttage prioritaire.

Siège social: rue de la Concorde, 41 - 4800 Verviers
Siège adm.: rue de Stassart, 14-16 - 5000 Namur -
Tél. 081.25.19.30 - Fax 081.25.19.48
info@spge.be



Cette approche peut également apporter des solutions de viabilité à certains cimetières au relief particulier.

Il convient ainsi de citer l'exemple de la Ville de Mons pour son grand cimetière-parc au relief fortement vallonné. La gestion de terrains en pente, lavés par les pluies, déstabilisés par un mouvement de glissement touchant tout autant le relief que les monuments, le délayage permanent de l'argile dans les allées de gravier, le ravinement des accès aux points d'écoulements majeurs, conduit désormais les services communaux à

envisager, outre la pose de drains aux endroits les plus critiques, la plantation des talus afin de supprimer l'érosion pluviale. Cette réflexion est primordiale dès lors qu'elle en vient à concevoir le fondement même de la gestion différenciée dans les cimetières : l'élaboration de solutions naturelles durables et surtout comparativement économiques dans l'intérêt des gestionnaires locaux et de la population elle-même.

En effet, la gestion dynamique des cimetières, mise en place par les décrets wallons de 2009 et de 2014 sur les funérailles et sé-

pultures, rappelle aux communes quels sont leurs responsabilités et rôles en termes de services envers la population. Une conception naturelle et paysagère de ces sites funéraires entre pleinement dans cette optique d'accueil des familles et d'encadrement du deuil. L'équation à poser est simple dès lors qu'elle est complète : la gestion naturelle, végétale, doit être économique, durable et démontrer visiblement la qualité de l'entretien communal auprès de la population.

Nature et patrimoine : vers une gestion globale des cimetières

PAR NICOLAS SERVAIS, STAGIAIRE ÉCO-CONSEILLER CHEZ ESPACE ENVIRONNEMENT ET AU PÔLE WALLON DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Mêler environnement et patrimoine dans les cimetières, c'est le défi posé par le Gouvernement wallon. Chaque commune dispose de beaux atouts pour s'adapter aux restrictions en matière d'usage des pesticides et faire de ses cimetières des écrans de verdure pour son patrimoine funéraire.



Conséquence du développement démographique de la Wallonie entre 1850 et 1950, de nombreux cimetières sont aujourd'hui d'immenses nécropoles, bien loin du petit cimetière paroissial de nos campagnes. Avec l'application, depuis juin 2014, de la nouvelle législation sur les pesticides, les services communaux doivent envisager le retour de la végétation dans des centaines d'hectares minéralisés. A moins de maintenir la situation en l'état, mais sans herbicide.

Capitaliser l'expérience

Lorsqu'on évoque les cimetières, on ne

pense pas spontanément à la nature. Lieux de recueillement silencieux, désertification artificielle, forte densité d'occupation des sols... voici les caractéristiques principales du paysage funéraire wallon d'aujourd'hui.

Ailleurs, sur le territoire communal, de nombreux gestionnaires publics ont entrepris depuis plusieurs années de réduire l'emploi de pesticides, d'étendre le fauchage tardif là où cela était possible, de privilégier les plantations vivaces indigènes. Ce savoir-faire est largement et facilement adaptable aux cimetières.

Vers une gestion globale des cimetières

Les cimetières de Wallonie, sont, par ailleurs, concernés par un autre cadre légal, venu dernièrement s'y appliquer : le décret « funérailles et sépultures » du 6 mars 2009 et ses arrêtés d'application de février 2010. Ce décret invite notamment les communes à reprendre en main la gestion de ces espaces, sous un angle presque « immobilier », en y incluant tout à la fois les nouvelles pratiques funéraires (en particulier l'incinération) et la protection du patrimoine. Or, gérer l'espace sans en anticiper l'entretien paraît aussi peu approprié que de gérer la végétation sans réflexion globale sur l'espace concerné.

Ainsi, un projet-pilote est actuellement à l'étude avec pour objectif de proposer aux communes une méthodologie de gestion globale du cimetière.

Un site paysager

Malgré leur apparente disparité, nos cimetières se ressemblent finalement beaucoup, et les recommandations développées à travers ce projet-pilote sont aisément reproductibles.



Ainsi, par exemple, la position dominante d'un cimetière peut en faire un point d'observation privilégié du territoire, tout autant qu'un point de repère dans le paysage. Intégrer cette dimension dans sa gestion replace de facto le cimetière dans la trame urbaine et la vie des citoyens.

Lorsqu'ils sont positionnés à l'écart des zones d'industrie, mais rattrapés par l'extension de l'habitat, de nombreux sites

offrent aussi de beaux atouts pour servir de relais dans le maillage écologique de la commune ; des aménagements judicieux pourraient renforcer ce caractère. Intégrés, au contraire, à la trame villageoise, les cimetières peuvent par-là retrouver un rôle marqué en termes de renforcement du lien social, puisque les deuils s'y vivent au cœur même des communautés.

Au travers, par exemple, d'un Agenda 21 local, d'un Plan communal de développement de la nature ou de la ruralité, les aménagements utiles peuvent être concertés avec les citoyens et les équipes d'entretien, assurant ainsi leur caractère adapté à la réalité du terrain et de l'usage.

Accueillir les nouvelles pratiques



En constante augmentation, l'incinération concernait déjà 34,5 % des décès en Wallonie en 2012. Pour accompagner cette tendance (qui a aussi un impact positif sur l'occupation des espaces), le

décret « funéraires » encourage notamment les communes à faire une vraie place à cette pratique funéraire en expansion. Columbariums, aires de dispersion ou d'inhumation de cavurnes, parcelle des étoiles, ossuaires... : autant d'équipements qui ne sont pas encore tous présents dans nos cimetières. Une réflexion sur l'intégration de la nature peut prendre son sens à l'occasion de leur mise en place, notamment pour augmenter la qualité de l'accueil fait aux proches venus vivre leur deuil. Prés fleuris de blanc, tonte différenciée pour marquer l'espace, haies mellifères, arbres indigènes... les outils que la nature met à disposition du gestionnaire public ne manquent pas. Pour ne citer qu'un exemple, les pelouses en attente d'inhumation, actuellement tondues, pourraient, au choix, être gérées en fauchage tardif, accueillir d'importantes aires de dispersion, voire se muer en cimetière cinéraire (inhumation de cavurnes).

Un musée de la société d'hier

Enfin, la partie ancienne des sites est un véritable musée à ciel ouvert de l'histoire économique et sociale de la commune : capitaines d'industrie et ouvriers anonymes, résistants, artistes, anciens élus... Maintenus en place ou réorganisés dans une muséographie originale, ces concessions méritent d'être mises en valeur dans un environnement de qualité, éventuellement à travers le travail d'un cercle d'histoire locale, soulignant

leur caractère remarquable. Et pourquoi pas dans un écrin de verdure ? C'est, en substance, une des solutions avancées par la Cellule de gestion du patrimoine funéraire du Service public de Wallonie.



Du diagnostic à la boîte à outils

Le diagnostic en cours, réalisé dans le cadre du projet-pilote mentionné ci-avant, interroge ces différentes facettes légale, spatiale, sociale, environnementale et patrimoniale. Il vise aussi à consulter l'ensemble des acteurs potentiellement intéressés par la gestion globale d'un cimetière et à faire émerger des recommandations concrètes.

Un exemple remarquable : les cimetières à Lasne

PAR MARIE SENGLIER, ÉCO-CONSEILLÈRE, ADMINISTRATION COMMUNALE DE LASNE

Depuis de nombreuses années, guidée par sa politique en faveur de l'environnement, la Commune de Lasne mène une réflexion globale sur l'aménagement de ses cimetières.

L'évolution des réglementations telles que l'obligation d'installer des ossuaires, le projet d'embellissement des pelouses d'honneur, le Programme wallon de réduction de pesticides, le Plan Maya, sont autant de points qui nous ont encouragés à persévérer dans nos idées de chan-



gement. Plusieurs services communaux sont concernés : l'état-civil, l'environnement, le patrimoine et les travaux.

Ainsi, petit à petit, les allées et les sentiers de graviers rouge sont remplacés par de l'herbe et des pelouses fleuries, les pelouses d'honneur très minérales sont aujourd'hui couvertes de sedums et les arbustes mellifères ou les rosiers viennent combler les espaces.

L'extension du cimetière d'Ohain, en 2007, s'était déjà accompagnée d'une réflexion environnementale puisque le mur d'enceinte a été prolongé par un simple fil afin de ne pas bloquer le passage de la petite faune venant du bois ; les bruyères présentes ont été autant que possible maintenues ; sur la partie supérieure du cimetière une pièce d'eau est venue compléter l'aménagement du site ; un banc de pierres sèches judicieusement placé et une intervention sur les plantations trop hautes ont contribué à profiter pleinement de la vue paysagère donnant sur le vieux village d'Ohain. De plus, au gré des opportunités (réparation du mur, rénovation du calvaire, etc.), des nichoirs ou des aménagements adéquats ont été réalisés pour l'avifaune, en particulier pour les chouettes effraies et les mésanges.

En 2014, pour compléter les aménagements favorables à la biodiversité, un espace a été consacré au placement de 7 ruches et la toiture de la morgue a été rénoverée tout en tenant compte de la possibilité d'accueillir des chauves-souris.

Aujourd'hui, enfin, plus qu'un lieu de recueillement, le cimetière est devenu un lieu de promenade agréable, instructive et exemplaire.



CONTACTS :

- **RÉSEAU WALLONIE NATURE**

Label Cimetière Nature : Catherine HAUREGARD, attachée
SPW - DGO3 - DNF - Direction de la Nature - Avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Jambes
Tél. : 081 33 58 78 - Fax : 081 33 58 22
catherine.hauregard@spw.wallonie.be
<http://biodiversite.wallonie.be>

- **PÔLE DE GESTION DIFFÉRENCIÉE**

Rue Nanon, 98 à Mundo 5000 Namur
info@gestiondifferentiee.be

- **CELLULE DE GESTION DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE**

Xavier Deflorenne, Expert, Attaché
SPW - DGO4 - Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes

- **PLAN MAYA**

SPW - DGO3 - DRCE - Direction des Espaces verts - Avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Jambes
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/plan-maya.html?IDC=5617>

- **ECOWAL ASBL**

Rue Laid Burniat, 28 à 1325 Corroy-le-Grand
Tél. : +32 (0)10 88 09 62
info@ecowal.be